Plan France Médecine Génomique 2025

Consentement pour l'examen à finalité médicale des caractéristiques génétiques d'une personne majeure : tiers apparenté¹

Examen réalisé dans le cadre de la démarche diagnostique concernant un membre de la famille

| Ur ven Thiodore 14/07/1998 | |
|---|--------------------------|
| Je soussigné(e) reconnais avoir été informé(e) par le : Dr | (tel / / / /) |
| Sur l'examen des caractéristiques génétiques qui m'a été proposé dans le cadre de la démarche diagnostique concernant u | ın membre de ma famille |
| Pour l'examen de (préciser obligatoirement le nom de la maladie ou groupe de maladies recherchées ou l'indication de l'exa | amen prescrit): |
| wes | r |
| J'ai reçu les informations portant notamment sur : - La démarche diagnostique concernant un membre de ma famille qui justifie la réalisation de cet examen - La maladie recherchée chez celui-ci, les moyens de la détecter, le degré de fiabilité des examens, les possible traitement, ainsi que les risques de transmission génétique de cette maladie, les conséquences possibles pour famille, la nécessité de les informer et les modalités possibles de leur information ; - La conservation et l'utilisation ultérieure possible de mes échantillons biologiques et des données issues de l'exar | d'autres membres de ma |
| J'ai été également informé(e) que cette démarche diagnostique pourra se poursuivre pour que le membre de ma famille puiss des connaissances actuelles. Dans ce cas, je serai régulièrement informé(e) de la poursuite de cette démarche et de son son suivi. | |
| Le médecin ou le conseiller en génétique m'a remis une notice d'information reprenant notamment les éléments d'informatic à toutes mes questions. | n ci-dessus et a répondu |
| Je consens à ce que soit réalisé l'examen prescrit². | |
| Je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences sur ma prise en charge. | |
| Je souhaite être informé(e) du résultat de l'examen réalisé ³ | Oui 🔀 Non 🗌 |
| | |
| J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés et des données générées par l'examen pour leur éventuelle utilisation ultérieure dans le cadre de la même démarche diagnostique, en fonction de l'évolution des connaissances. | Oun Non |
| | |

Les majeurs protégés, conformément à l'article 459, alinéa 1er du code civil, peuvent consentir seuls, dans la mesure où leur état le permet. A défaut de pouvoir consentir seul de manière éclairée :

⁻ le majeur bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa protection ;

⁻ s'il ne peut exprimer de consentement éclairé avec l'assistance susmentionnée, il est représenté par le tuteur désigné par le juge des tutelles qui reçoit l'ensemble des informations et qui peut consentir.

² Article 16-10 du code civil

³ Article L. 1111-2 du code de la santé publique (CSP)

Information de la famille (parentèle)

| Si, par le passé, j'ai fait un don de gamètes (ou d'embryons) et que le diagnostic est confi j'autorise le médecin à informer le centre d'assistance médicale à la procréation concerné pour l | irmé pour mon apparenté, | Non concerné |
|---|---------------------------------|---------------------------|
| nées de ce don ⁴ . | illiorination des personnes | Oui Nor |
| | | |
| Si le diagnostic est posé, j'informerai moi-même les membres de ma famille potentiellement con eux, dès lors que des mesures de soins ou de prévention, y compris de conseil génétique, pet | | Oui Non |
| Pour les membres de ma famille que je n'informe pas, je demanderai au médecin de procéder lu dans le respect du secret médical. | ui-même à cette information | Oui Non |
| En cas de réponse négative aux deux rubriques précédentes, j'ai été informé(e) que ma responsa | abilité pourrait être engagée. | |
| Ces informations sont couvertes par le secret professionnel et le droit au respect de la vie privée a santé publique. | dans les conditions de l'artic | cle L1111-4 du code de |
| Conformément aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose d'un droit d'opp du Dr Vals ri e | osition, d'accès et de rectific | ation par l'intermédiaire |
| Fait à le Mons | 년 국 / 0 <i>5</i> / 2021 | |
| Nom, prénom et signature (obligatoire) de la personne | | |
| Urven Théodore | | |
| | | |
| 1191. | | |

⁴ Article L. 1131-1-2 du CSP

ATTESTATION D'INFORMATION 5 (Du médecin prescripteur ou du conseiller en génétique)

| IDENTITE de la personne (étiquette ou nom, | |
|--|--|
| prénom et date de naissance) | |
| Urven Thiodor | |
| 14107/1998 | |
| (110) | |
| | |

Je certifie que la personne(e) susnommée a été informée des caractéristiques de la maladie recherchée, des moyens de la détecter, du degré de fiabilité des examens, des possibilités de prévention et de traitement et des modalités de transmission génétique de cette maladie, des conséquences possibles des résultats de l'examen pour d'autres membres de la famille et des modalités d'information de ceux-ci. Je certifie avoir recueilli le consentement de la personne dans les conditions prévues par la loi.

Date: 31/05/2021

Signature et cachet du médecin ou du conseiller en génétique:

W

⁵ Les majeurs protégés, conformément à l'article 459, alinéa 1er du code civil, peuvent consentir seuls, dans la mesure où leur état le permet. A défaut de pouvoir consentir seul de manière éclairée :

⁻ le majeur bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa protection ;

⁻ s'il ne peut exprimer de consentement éclairé avec l'assistance susmentionnée, il est représenté par le tuteur désigné par le juge des tutelles qui reçoit l'ensemble des informations et qui peut consentir.

Consentement pour la conservation, dans un but de recherche, des échantillons et des données résultant de l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne majeure réalisé pour une finalité médicale (tiers apparenté)

J'ai également reçu des informations sur l'utilisation ultérieure éventuelle <u>dans un but de recherche</u> de mes échantillons biologiques non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique, ainsi que des données issues de l'examen.

En cas d'utilisation de mes échantillons biologiques ou de mes données génétiques, je serai informé(e) du projet de recherche ou du traitement de données envisagé et aurai la possibilité de m'y opposer⁶.

Je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences sur ma prise en charge.

| J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique pour une éventuelle utilisation ultérieure dans un but de recherche. | | | |
|---|-----------------------------------|--------------------|----------|
| J'autorise la conservation des données obtenues dans le cadre de la démarche diagnostique pour une éventuelle utilisation ultérieure dans un but de recherche. | | | |
| onformément aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose d'un droit d'o u Dr V.o.Cet leCoss | oposition, d'accès et de rectific | ation par l'interm | iédiaire |
| Fait à La Mans | 105/2021 € | | |
| Nom, prénom et signature (obligatoire) de la personne | | | |
| Urven Thaodore | | | |
| PT. | | | |

- Article L. 1131-1-1 du CSP sur les échantillons biologiques

⁶Sur les droits d'information et d'opposition :

⁻ Articles 48, 56 et 75 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et articles 14 et 21 du règlement 2016/679 général sur la protection des données (RGPD) sur les données de santé